

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi 29 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

DELHOMMEAU Sylvie; GÉLARD Marie-Yvonne; GUERVILLY Olivier; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUIILLANDRE Elisabeth; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BINOT Marie-Christine; IZEM Zora; JOBIC Cyril; TANGUY Béatrice.

Administrateurs absents :

Administrateur absent ayant donné pouvoir : JOBIC Cyril à DELHOMMEAU Sylvie

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 25 juin 2026

Elisabeth PUIILLANDRE, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

DEL2026_06_19	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION CIAS – GPA – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2029
---------------	--

Vu la délibération DEL2025-05-116 portant sur la redéfinition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ;

Vu la délibération DEL2026-03-083 portant sur le transfert de compétence CIAS vers l'agglomération

Vu le Budget Primitif 2026 de Guingamp-Paimpol agglomération adopté le 3 février 2026 ;

Considérant que le service développement social, créé au sein de la Direction Service aux Familles, porte désormais les enjeux et actions dans le domaine de la prévention (CISPDR), de l'accès aux droits ou du développement social ;

Considérant que le CIAS se recentre sur la gestion et le pilotage de l'EHPAD « Les Magnolias » de Pontrieux ;

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens conclue entre le CIAS et Guingamp-Paimpol Agglomération pour la période 2022-2025 est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2026-2029 afin de préciser les modalités d'accompagnement de l'Agglomération au bénéfice du CIAS et les objectifs partagés, notamment en matière de gestion de l'EHPAD de Pontrieux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration:

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de moyens conclue avec le CIAS ;
- **AUTORISE** le Président, ou à son représentant, à signer cette convention et toutes les pièces

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

